

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
31 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle Jacques REGNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

JM DELAÎTRE, S. BOYER, M. KHIR, C. DROUET, A. DOUIN, S. PINTO, A. DEZWARTE, M. COUTURIER, B. GASCARD, C. THIROUIN, JF. SORNEIN

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRESENTES

P. BORNAND, C. BOURON, P. DARAGON

Monsieur A. DOUIN a été désigné secrétaire

OBJET : révision des
tarifs des services
périscolaires
A compter du 1^{er}
septembre 2025

N° 09/25

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 7 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser les tarifs des services périscolaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter les nouveaux tarifs 2025/2026 ci-dessous, applicables au 1^{er} septembre 2025.

<u>DÉSIGNATION</u>	ANCIENS TARIFS (l'unité)	NOUVEAUX TARIFS (l'unité)
- Garderie le matin	3,36	3.44
- Garderie le soir	3,36	3.44
- <u>Garderie le Mercredi : engagement annuel (payé mensuellement)</u>		
• Journée	18,20	18.44
• ½ Journée	12,00	12.29
- <u>Garderie le Mercredi : occasionnel</u>		
• Journée	24,20	24.18
• ½ journée	18,20	18.44
- Restauration scolaire enfant maternel	3,60	3.70
- Restauration scolaire enfant primaire	3,78	3.90
- Restauration portage repas	5,30	5.45
- <u>Etude scolaire,</u>		
Forfait mensuel dès la 1 ^{ère} fréquentation	20.83	21.32



Jean-Marc DELAÎTRE
MAIRIE DE PECQUEUSE
ESSONNE